



BASSILLAC. Pas le temps de buller ce week-end au festival de la BD

Pages 4, 5 et 6

n. 21341 - Samedi 15 octobre 2016

DZ DORDOGNE LIBRE

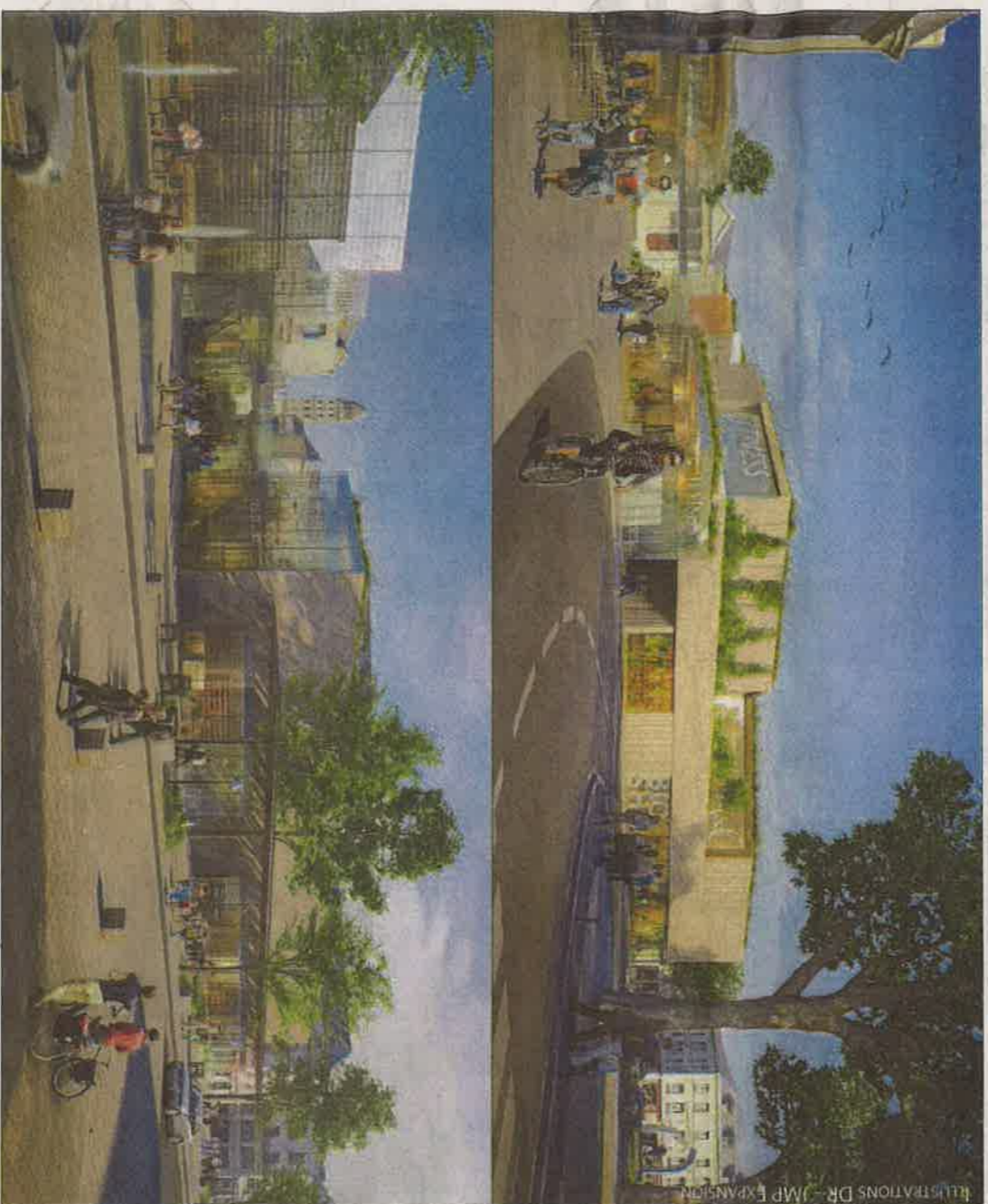
0,90 €

www.dordogne Libre.fr



PÉRIGUEUX

Montaigne dévoile son futur visage



Le conseil municipal a voté, hier soir, pour le promoteur qui portera la future galerie commerciale construite sur la place Montaigne. C'est JPM Expansion qui a remporté le marché. La livraison pourrait intervenir au cours de l'été 2019. **Page 3**

DRAME

Un voleur de bois se tue en chutant de sa voiture

Page 11

SOUFFRANCE ANIMALE



Les abattoirs de Thiviers soignent leur image

Page 11

ÉLECTIONS

Législatives : Roussarie candidat à l'investiture PS

Page 9

BASKET

Un gros morceau d'entrée pour le BBD face au Havre

Pages 14 et 15



RUGBY

Face aux costauds d'Agde, le SAT va devoir ruser

Page 21

**NOUVEAU
VOLVO V90**



MADE BY SWEDEN

groupe
Péricaud
AUTOMOBILES

www.pericaud.com

14, avenue de l'Automobile
TRÉLISSAC
05 53 02 84 00

63094610 - NOTI

3 758685 1500905 0,90€



JMP Expansion investira 9,2 M€ (HT) pour la construction. Les terrains seront cédés par la mairie à hauteur de 3 M€. ILLUSTRATIONS JPM EXPANSION

GRAND PÉRIGUEUX

CONCERT

Quatre rockers
plein d'avenir
à Cap'Cinéma

PAGE 30

LE TEMPS

Aujourd'hui



Demain



PAGE 33

Voilà à quoi ressemblera la galerie Montaigne

Gaëlle CHIRON
g.chiron@dordogne.com

Le dernier projet de cette envelopure dans lequel la Ville a autant investi fut la mairie. Hier, le conseil municipal de Périgueux a voté pour le projet lauréat du futur village commercial Montaigne. « C'est entre 10 et 12 millions de travaux supplémentaires à Périgueux et c'est un opérateur privé qui va les dépenser, pas le contribuable », a tacé le maire Antoine Audi.

Et c'est JMP Expansion qui a remporté les faveurs du jury réuni le 7 octobre dernier, devant Effiège et Virgil.

Près de 7 500 m² de surface commerciale

Un projet qui se décompose en trois îlots sur deux niveaux reliés par des terrasses et dont la hauteur ne dépassera pas le fronton du palais de justice, conformément à ce qui était demandé par la Ville. Palais qui sera reflété, par un effet de miroir, sur la façade de

la nouvelle galerie. La surface commerciale sera de 7 493 m² pour vingt-deux cellules, dont quinze pour des boutiques et restaurants et sept pour des moyennes surfaces.

Si on ne sait encore rien des enseignes qui seront accueillies, le promoteur laissera une large place à des magasins d'équipement de la personne, à la décoration et l'aménagement intérieur, à

l'alimentaire, aux services et à la restauration. Le promoteur cible des enseignes comme Nature & Découverte, Habitat, Hema, Zara, Pull & Bear, Bershka ou encore Minelli. Côte restauration, il ciblera entre autres Starbucks, Columbus Café, Au Bureau ou encore La Croissanterie. Sans s'en interdire d'autres.

Les enseignes devront déboursier 191 € HT par m² et par an pour le loyer, le montant le moins onéreux des propositions faites par les différents candidats.

Livraison prévue à l'été 2019

■ Le conseil municipal a acté, hier soir, le promoteur en charge de bâtir et gérer la future galerie commerciale Montaigne.

■ C'est JMP Expansion qui sera aux manettes.

■ Le début des travaux est prévu pour début 2018.

L'opérateur choisi, le projet va maintenant entrer dans sa phase opérationnelle pour une durée totale de trente-et-un mois. Dès octobre 2017, le parking Montaigne sera neutralisé et les places de parking transférées sur Tourny. Les travaux pourraient débuter début 2018 pour une livraison au cours de l'été 2019.

Une présentation qui a sonné le début des hostilités entre le maire Antoine Audi et Delphine

Labails, à la tête de l'opposition socialiste. « Nous ne dénions pas la nécessité de redynamiser le commerce périgourdin qui déperit, mais ce projet choisi laisse à penser qu'on pose un bâtiment comme ça », a-t-elle critiqué en annonçant que le groupe socialiste s'abstenait sur cette délibération. Elle a aussi pointé un manque de concertation des associations d'anciens combattants pour la prise en compte du cénotaphe. Un reproche que le premier adjoint Laurent Mossion a balayé : « Nous les avons reçues cinq fois et les associations ont passé un après-midi avec chaque porteur de projet. »

Vianney Le Vacon, lui, s'est montré plus constructif, parlant même de « pari » pour ce projet mais s'inquiétant toutefois de l'avenir des allées de Tourny. « Nous allons en profiter pour les redynamiser, c'est prévu dans le cadre de l'opération urbaine "Périgueux en mouvement" », a assuré Antoine Audi.

Sûr que ces prochaines années s'annoncent bien mouvementées sur les boulevards.

Saltgourde s'invite dans les débats

Sur les pancartes, une photo du permis de démolir placardé lundi sur les HLM du Gour de l'Arche, barré d'un « NON » en lettres rouge vif. Les locataires de Saltgourde et leurs soutiens, une vingtaine de personnes, attendaient le maire Antoine Audi de pied ferme : mais ce sont ses adjoints Laurent Mossion et Natacha Maynaud qui sont venus à leur contact, hier, avant le conseil municipal. « Le maire n'arrête pas de taper du poing sur la table ! », a dénoncé Josiane Petit, l'une des locataires. « Il y a eu une concertation », a calmement répondu le premier

adjoint, avant de s'engouffrer dans l'hôtel de ville. La vingtaine d'opposants présents hier devant la mairie pouvait néanmoins compter sur un relais dans la salle du conseil municipal. Evoquant « une situation qui concerne la vie des gens », le conseiller PCF Vianney Le Vacon a déclaré qu'il allait en appeler à l'ensemble des signataires de l'accord de démolition, notamment l'Anru, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, organisme sous la tutelle du ministère de la Ville.

Le maire Antoine Audi lui



Natacha Maynaud et Laurent Mossion se sont confrontés aux opposants. Mais pas le maire. PHOTO RÉMI PHILIPPON

a rétorqué que la procédure s'effectuait dans la légalité, ayant même « posé la question à la ministre [Ndlr : Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la Ville] quand elle est venue ». « Le permis de démolition a été affiché conformément à la réglementation », a-t-il ajouté, assurant que rien ne serait fait « avant que le recours [Ndlr : déposé par le comité de défense] devant le tribunal administratif ne soit purgé », et dénonçant « l'émotion et la manipulation dans ce dossier ». Le débat n'est pas clos...

M. T.